

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

26/05/2025

N° E25000071 /34

La présidente du tribunal administratif

**Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur**

Vu enregistrée le 19 mai 2025, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Palavas-les-Flots demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à la modification n°4 du Plan local d'urbanisme de sa commune ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er novembre 2024 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué Mme Fabienne CORNELOUP, vice-présidente, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Madame Sylvie MURTA BARROS est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Jean-Claude MONNET est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3 :** Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire-enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** L'indemnisation de la commissaire-enquêtrice sera assurée par la commune de Palavas-les-Flots, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la commune de Palavas-les-Flots, à Madame Sylvie MURTA BARROS et à Monsieur Jean-Claude MONNET.

Fait à Montpellier, le 26 mai 2025.

La magistrate-déléguée,



Fabienne CORNELOUP